

## Chronique

Par Didier Golay,  
président de l'USPI Vaud\*



# Soutenons l'économie immobilière

L'Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud (USPI Vaud) ne peut soutenir le deuxième projet de deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) mis en consultation jusqu'à la fin du mois d'août 2017 par l'Administration fédérale, tel que présenté.

Le premier projet de deuxième révision de la LAT empiétait déjà sur les compétences des cantons et rajoutait des restrictions supplémentaires en imposant notamment une compensation intégrale des surfaces d'assolement qui seraient classées en zone à bâtir.

Quant à ce deuxième projet, il ne traite plus de surface d'assolement, mais prévoit toujours des contraintes supplémentaires en imposant notamment une

compensation intégrale des constructions hors des zones à bâtir, une obligation de démolition, et la création de nouvelles zones agricoles spéciales.

En outre, l'article 75 Cst. féd. prévoit que la Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire et que celui-ci incombe aux cantons. En effet, les spécificités locales doivent être prises en compte dans ce domaine. Cependant, ce deuxième

«Cette deuxième révision ne va pas favoriser l'économie immobilière»

projet continue de restreindre la marge de manœuvre des cantons. A titre d'exemple, ces derniers devraient tenir compte, dans le cadre des études de base au plan directeur cantonal, notamment des conceptions et plans sectoriels de la Confédération.

En définitive, alors que la première révision de la LAT freine déjà un certain nombre de projets de construction, cette deuxième révision ne va pas favoriser l'économie immobilière qui représente, nous le rappelons, plus de 15% du PIB suisse et plusieurs centaines de milliers d'emplois.

[www.uspi-vaud.ch](http://www.uspi-vaud.ch)

\* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud